

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de B. CHIHI, Conseiller communal, relative aux soirées organisées dans le quartier "Goujon-Marchandises".

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai été récemment contacté par plusieurs habitants du quartier situé autour de « La Fabriek », préoccupés par les nuisances sonores générées par certaines soirées organisées sur le site. D'après leurs témoignages, certains événements se poursuivraient jusqu'à 6h du matin, avec un niveau sonore jugé important.

Soyons clairs : le principe d'une occupation temporaire d'un espace inoccupé, dans un quartier historiquement industriel, est une démarche que l'on peut saluer. Elle permet d'éviter l'apparition de chancres urbains et peut dynamiser localement la vie culturelle ou associative.

Mais il est vrai que le quartier évolue. Plusieurs projets résidentiels ont récemment vu le jour, notamment du côté des Goujons ou de la rue des Marchandises, et de nombreuses familles s'y installent.

Cela pose, de manière légitime, la question de la cohabitation entre ce type d'activités festives et un environnement de plus en plus résidentiel.

Je me fais ici le relais de citoyens qui ont exprimé leur ressenti et leur besoin de clarté sur le cadre dans lequel ces événements sont organisés, ainsi que sur les pistes de solutions envisagées pour limiter les nuisances.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Ces événements sont-ils encadrés par une autorisation spécifique, notamment en ce qui concerne les horaires très tardifs ?
- Le Collège est-il consulté ou informé des horaires pratiqués ?
- Les autorisations délivrées concernent-elles des événements en intérieur, en extérieur, ou les deux ?
- S'agit-il d'événements ponctuels ou organisés de manière régulière ?
- Vu les nombreux courriels envoyés par des citoyens aux autorités, des contrôles ont-ils été effectués pour vérifier le respect des normes sonores ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ?

- Enfin, une réflexion à court terme est-elle en cours pour favoriser une cohabitation équilibrée entre ces activités et les attentes des riverains en matière de tranquillité ?

Monsieur le Bourgmestre : Effectivement, vous avez posé le bon diagnostic. Ce quartier est, pour l'instant, à la croisée des chemins d'anciennes friches industrielles, dont on a fait le choix de les occuper par des activités culturelles, cela pour éviter qu'elles ne soient squattées par des activités génératrices de nuisances. Cependant, progressivement, de nouveaux ensembles résidentiels sortent de terre, ce dont on peut se réjouir, ce qui fait que, pour l'instant, on est dans une transition particulièrement difficile à gérer.

Quant aux activités qui se développent dans le quartier, outre celles de « La Fabriek », elles constituent une partie de la difficulté de la gestion car différents opérateurs culturels sont actifs dans la zone. Il y a deux types d'autorisations pour le site « City Gate ». Le bâtiment qui est géré par « Entrakt », possède un permis d'environnement délivré en 2017 pour une durée de 15 ans. Ce permis d'environnement fixe plusieurs règles mais pas d'heures limites. D'autre part, il y a des demandes pour des activités plus ponctuelles, ce qu'on appelle les « Fiches Evénements », introduites par les organisateurs. Dans ce cas, le Collège peut fixer des conditions plus particulières avec des horaires et des conditions.

Afin de savoir si ces soirées sont organisées dans les règles, cela dépend si elles sont organisées dans la partie concernée par un permis d'environnement, ou s'il s'agit d'un autre événement. Généralement on essaye de se limiter à des activités en intérieur surtout lorsque cela implique du son amplifié.

En ce qui concerne la réflexion à moyen terme ou à court terme, des réunions mensuelles se tiennent au sujet des événements organisés sur le territoire anderlechtois. Les gestionnaires de « La Fabriek » ont d'ailleurs déjà été invités à y participer, et nous leur avons évidemment relayé clairement les plaintes des riverains ; les organisateurs nous disent essayer de faire le maximum.

On va continuer d'insister si des éléments concrets arrivent. Que les citoyens n'hésitent pas à me les transmettre, ou à la police, pour qu'on puisse se baser sur des éléments concrets. Lors de ces réunions, nous demandons, par exemple, aux organisateurs qu'il y ait des agents de sécurité, car il n'y a pas que le bruit de la musique mais aussi celui des participants après les événements, ce qui engendre aussi une source de nuisance. Nous demandons vraiment aux organisateurs qu'ils prennent en charge cet encadrement.

B. CHIH : Si je comprends bien, la Commune délivre toutefois des autorisations via ces fiches. Le Collège est donc au courant des soirées qui durent jusqu'à 6h00 du matin.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Oui, sauf si elles se déroulent dans la partie couverte par le permis d'environnement.

B. CHIHI : Vous signalez également la présence de nuisance après les événements, une autre problématique qui m'est aussi relayée. Lors de la réponse que vous avez formulée dans le cadre de l'interpellation citoyenne concernant la foire du Midi, j'ai noté la phrase « Il n'est pas normal que des Anderlechtois doivent fermer leurs fenêtres durant l'été à cause du bruit. » Effectivement, pour l'instant, il y a des nuisances et il faut essayer de trouver des solutions. On me rapporte que les citoyens qui introduisent ces plaintes n'ont pas de retour, malgré l'envoi de plusieurs e-mails. Il y a eu une première réponse du style « on va chercher des réponses et voir ce qui se passe » mais, apparemment, ils n'ont pas de retour et ignorent ce qu'il en est pour la suite. J'ai donc introduit cette interpellation en espérant que vous puissiez leur donner une réponse avant la période estivale. Je vous invite à contacter les riverains, ou à organiser une réunion ou à leur répondre avant le début des congés scolaires car ils sont dans une situation un petit peu désespérée. Ils se disent qu'ils vont passer tout l'été avec ce type de soirées qui vont se répéter. En l'absence de réponse, ils se disent que le Collège n'a aucun souci avec l'ensemble de ces perturbations. Pouvez-vous me confirmer qu'une réponse sera adressée et qu'une réunion sera organisée pour tenter de trouver des solutions avec les riverains ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Je vous propose concrètement de me transmettre les coordonnées de la personne qui vous a signalé cela pour que je lui réponde. Je lui donnerai les contacts pour qu'elle puisse déposer des plaintes.